

Publié le 27 août 2021 à 06h00 Modifié le 27 août 2021 à 14h40

Ultraviolence à Rennes : « Nous sommes dans une perte de références »



Loïck Villerbu lors de la conférence inaugurale à l'occasion du cycle sur la criminologie à l'université Rennes 2. (Université Rennes 2)

Lecture : 7 minutes.

Loïck Villerbu*, qui a dédié sa carrière de psycho-criminologue à la construction criminelle, éclaire les phénomènes de violence à Rennes, dans les rues comme dans les familles.

Rennes a été le théâtre d'une fusillade en plein après-midi, sur un lieu de deal connu à Cleunay en mars dernier. Comment expliquer qu'un tel règlement de compte ait eu lieu aux yeux de tous ?

Pour l'expliquer, il faut admettre que dans l'environnement, il y a des formes de connivence où chacun a plus ou moins identifié des acteurs liés à la drogue. Les choses se savent, depuis longtemps, comme dans les quartiers du Blosne et de Villejean. Le trafic fait partie du monde

ordinaire, commun, avec ce qu'il suppose de violence. Le passage à l'acte vient montrer que la connivence est cassée. Comme toute manifestation de violence, cela entre dans le cadre des intimidations. Mais pourquoi, à ce moment-là, il y a rupture, on ne le sait pas. Cela peut être lié à de l'argent, une conquête de territoire ou un changement dans les dealers et les caïds.

Les règlements de compte sont fréquents, comme samedi soir dernier, au Blosne. Comment enrayer la violence liée au trafic de stupéfiant ?

Il faudrait mesurer, estimer et évaluer un dispositif de surveillance permanente. S'il n'y a pas cette permanence, il n'y a pas de raison que cela ne continue pas. Il faut une présence pour que chacun retrouve une référence sécuritaire. Aussi, nous ne pouvons pas ignorer le travail de sape des références lié au confinement, à ses interdictions et ses obligations, et aux modifications profondes de la présence de chacun à son territoire familial. Nous perdons tous une partie de nos références évidentes, cela s'ajoute au climat général.

Le ministre de l'Intérieur a sommé la maire de Rennes de développer la vidéosurveillance. Est-ce une forme de présence ?

La vidéosurveillance n'a de sens que pour retrouver les coupables. Elle n'a pas d'effet dissuasif, sauf chez les délinquants confirmés, qui vont faire leurs affaires en dehors des caméras, et peut avoir un effet important chez ceux qui n'ont pas de carrière délinquante.

Dans le quartier du Blosne, cinq mineurs de 13 à 15 ans ont été interpellés après la mort d'une septuagénaire, et deux mineurs l'ont été suite au tabassage à mort de Wilhem Houssin. Les mineurs semblent de plus en plus

impliqués dans des affaires graves ?

Ce n'est pas qu'une impression. Depuis un an et demi, nous sommes dans des déstructurations du lien social structurel et une perte de références. Que vient faire dans la bande chacun des garçons recherchés ? Comment cela leur permet-il une compensation par rapport à une vie familiale difficile ? En quoi ils se retrouvent, quelque part, dans ces situations ? Il y a aussi les effets d'entraînement, qui sont d'autant plus forts que les identités sont fragiles.

“

Quand on est dans une référence sociale non inquiétante, on dit qui l'on est, mais pour certains, devoir témoigner de son identité est un risque

”

La violence peut-elle être gratuite ? Comment éviter le passage à l'acte chez les plus jeunes ?

L'occasion vient au moment le plus adéquat par rapport à des conflits de territoire ou à un état de désagrégation du lien social. Il n'y a pas de violence gratuite, mais de la violence démonstrative. Une rupture, pour différents motifs, crée le passage à l'acte. Pour l'enrayer, il faut se demander quelle est la présence dans la rue ? Où sont les éducateurs ? Et se poser la question de la visibilité d'une référence et de sa possibilité de donner des activités, de faire du groupe.

Comment punir ces actes lorsqu'ils sont commis ?

La punition, c'est le Code pénal. Chez les mineurs, la sanction est d'abord éducative. Et pour réintégrer les mineurs dans des circuits sociaux, cela suppose un large volet d'éducateurs et de psychologues, qui ne sont pas si nombreux aujourd'hui.

La problématique du harcèlement de rue, des femmes en

particulier, n'épargne pas la ville de Rennes, où un groupe de 4 000 jeunes filles s'est rassemblé sur les réseaux sociaux pour s'entraider lors de leurs déplacements. De quoi cela témoigne-t-il ?

La mise en place d'un réseau d'autoprotection témoigne du fait que les références d'ordre public et général ne sont pas suffisantes. Chacun va chercher au plus près la possibilité de se défendre et d'être entouré. Dans la mesure où il n'y a pas de visibilité des forces de l'ordre, tout est possible.

Les atteintes envers des dépositaires de l'autorité publique ont augmenté de 47 % à Rennes entre 2015 et 2019. La visibilité de la police est-elle plus délicate aujourd'hui ?

La confiance n'est plus là, de toute autorité, aussi bien les policiers que les pompiers ou les infirmiers. Tout ce qui a un rapport à l'autorité est une incitation éventuelle à agresser car faisant partie du système. Les réseaux sociaux diffusent aussi davantage les agressions, ce qui crée un effet de mimétisme. Ce n'est pas un encouragement, mais une possibilité, ce à quoi on ne pensait pas devient possible. Dans une société où quelqu'un est chargé de demander un papier pour entrer, comme aujourd'hui avec le passe sanitaire, certains vont vivre cela comme une intrusion insupportable et devenir violent. Quand on est dans une référence sociale non inquiétante, on dit qui l'on est, mais pour certains, devoir témoigner de son identité est un risque.

“

L'acte d'agression n'est non pas inhérent à la personne, mais témoigne d'une impasse dans laquelle elle se trouve

”

Au sein des foyers, les violences intrafamiliales ont également augmenté de 46 % en Ille-et-Vilaine et le nombre de procédures au tribunal de Rennes pour violence conjugale a été multiplié par deux, comment l'expliquer ?

Il n'y a pas de doute : il y a une libération de la parole et une communication plus importante. Les associations poussent à faire savoir, c'est un vrai changement. Mais est-ce que cela veut dire que l'augmentation tient essentiellement à ce changement ? Ce n'est pas sûr. Il ne faut pas négliger le fait que les effets de confinement, dans la désorganisation des territoires de chacun, amènent à des actes plus violents. Aussi, on remarque que dans la plupart des féminicides, tout le monde était au courant que cela pouvait se passer. C'est un défaut de dispositif de mise en garde.

Comment faire de la prévention sur les violences conjugales ?

La prévention tient dans la compréhension de ce qu'est l'emprise. Cela oblige à imaginer d'autres dispositifs de prise en charge, autant pour la personne objet de violence que pour l'agresseur. L'emprise est une construction de la personnalité et de la relation, qui s'élabore autour de stratégies d'intimidation et de séduction. C'est une entreprise dans le temps. Faute de concevoir cela, il y a des réponses qui ne font qu'aggraver le problème, aussi bien de la part de magistrats, de forces de l'ordre ou des services sociaux. Une personne sous emprise envoyée en médiation familiale, c'est une énorme possibilité offerte à l'acteur de la violence de mettre dans sa poche le médiateur. Il n'y a pas de remède universel, mais il faut analyser l'emprise pour établir la dangerosité et le préjudice, comprendre comment elle peut être rendue visible et multiplier les lieux ou les moments où l'on peut dire ce qu'il se passe.

Qu'est-ce que cela implique ?

Il faut une vraie formation sur l'emprise et ses effets, qui permette d'observer et d'aller questionner, pas de se contenter des réponses des uns et des autres. Pour aller voir, nul doute qu'il faille des policiers, des experts et des magistrats formés. Il y a des questions clés pour que la prise en charge ne soit pas celle du comportement destructeur, mais du cadre dans lequel la personne vit. Il faut différencier ce qui est de l'ordre de la prise en charge et de la sanction, qu'elle soit pénale ou psychiatrique. Actuellement, elles ne sont pas coordonnées et la sanction est trop souvent prise sans analyser l'emprise.

Vous vous êtes intéressé tout au long de votre carrière à la question de comment devient-on criminel. Avez-vous trouvé une réponse ?

J'ai compris que l'acte d'agression n'est non pas inhérent à la personne, mais témoigne d'une impasse dans laquelle elle se trouve. Autrement dit, qu'il n'y a pas d'acte qui ne peut pas se comprendre, comme le fait d'être au pied du mur. Aller voir du côté de la construction de la personne, c'est toute l'histoire de la psycho criminologie.

*Loïck Villerbu a fondé l'Institut de criminologie et de sciences humaines de Rennes 2.

Soutenez une rédaction professionnelle au service de la Bretagne et des Bretons :
abonnez-vous à partir de 1 € par mois.

[Je m'abonne](#)